

DELIBERATION n° 2025
Commune d'ARVIEUX
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le dix-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents : Jean-Marie REYNIER (pouvoir à Damien PHILIP), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Installation d'une remorque pour l'ouverture d'un food truck au pied des pistes à la Chalp pour la saison d'hiver 2025/2026

Monsieur le Maire présente au conseil la demande faite par Madame Myriam NERI de pouvoir utiliser un emplacement, pour la saison d'hiver 2025/2026, afin d'y installer une remorque « food truck » au pieds des pistes de ski alpin à la Chalp.

Il explique le souhait de Madame NERI Myriam, d'ouvrir toute la saison pendant les vacances scolaires de 12h00 à 16h30 et hors vacances de 12h00 à 13h30.

Monsieur le maire précise qu'elle a besoin d'électricité et qu'elle peut prendre un abonnement directement auprès d'un fournisseur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Accepte** l'occupation d'un emplacement, pour la saison d'hiver 2025/2026, afin d'y installer une remorque « food truck » au pieds des pistes de ski alpin à la Chalp.
- **Précise** que cette utilisation est faite du 20 novembre 2025 au 31 mars 2026 pour un prix de 630€.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC

